

A Standesamt Neersen

1805/6





C Noerssen

1805

Noerssen

Le présent registre destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de Noerssen pendant l'antérieur et contenant *vingt* feuilles, a été coté et paraphé par première et dernière, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de *Creevell* le *2^e jour* comp^{te} an *12* de la République. Première feuille.

ACTE DE MARIAGE.

Snappet

N.º 1 MAIRIE de Noerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Creevell

Du *Cinquième* jour du mois de *Vendémiaire* an *12* de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean gerard Schaad*

âgé de *trente deux* ans, né à *Clorad*, main *Noerssen* Département de *la raer*
le *trentième* du mois de *septembre* l'an *1772*
profession de *cultivateur* demeurant à *Clorad*
Département de *la raer* fils *légitime* de *Jean Schaad*
cultivateur de profession demeurant à *Clorad*
Département de *la raer* et de *Marie*

Et de *anne catherine Kun* âgée de *trente cinq* ans, née à
Noerssen Département de *la raer* fille *légitime* de
pierre Kun de Duedis demeurant à
Département de

Et de *marquerte bishopes Duedis*
Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Clorad*
le *dix neuf* précédent an *12*
Et affichés aux termes de la loi; du *vingt* Ventose an *12* contre lequel
mariage, il n'a intervenu aucune opposition

et des actes de naissance de part et d'autre
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Jean gerard Schaad*
l'autre *anne catherine Kun*

En présence de *henri ghelew* demeurant à *Clorad*
Département de *la raer* profession de *cultivateur*
âgé de *trente* ans cousin de *Jean gerard Schaad*
De *Mathieu Schaad* demeurant à *Clorad*
Département de *la raer* profession de *cultivateur*
âgé de *vingt quatre* ans cousin de *Jean gerard Schaad*
De *mathieu Schmitz* demeurant à *Clorad*
Département de *la raer* profession de *boulangier*
âgé de *quarante* ans cousin de *Jean gerard Schaad*
De *mathieu holler* demeurant à *Clorad*
Département de *la raer* profession de *serurier*
âgé de *trente deux* ans cousin de *Jean gerard Schaad*

Après quoi, moi *Jean gerard Speens* Maire de *Noerssen*
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Jean gerard Speens

Speens

ACTE DE MARIAGE.

N.º II MAIRIE de Weesew

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du vingt septieme jour du mois de Juin de l'an 13 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Jacques Engelmann

Agé de vingt trois ans, né à eibingen pays de saar Département de saar le quinzieme jour du mois de mai an 1781

profession de tisserand demeurant à eibingen Département de saar fils legitime de george engelmann demeurant à eibingen

Département de pays de saar usinger et de charlotte püfers conjoints à eibingen

Et de Jeannette cristine göbels âgée de vingt ans, née à eibingen Département de saar fille legitime de

Micuel göbels Decede demeurant à eibingen Département de saar

Et de cristine Schaaps cabaretiere à Weesew

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Weesew et à eibingen suivant les coutumes de pays

Et affichés aux termes de la loi; contre lesquels mariage il n'y a eu aucun opposition, suivant le certificat du magistrat d'eibingen

et Des actes de naissance de part et d'autre

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public; aux termes de la loi.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage, l'un Jacques Engelmann la jeannette cristine göbels

l'autre Jeannette cristine göbels le Jacques Engelmann

En présence de Jean-Baptiste lopp demeurant à air la chapelle Département de saar profession de ouvrier

Agé de quarante sept ans De caspar Laann demeurant à Weesew

Département de saar profession de ouvrier Agé de quarante ans

De Jean-Baptiste Willel demeurant à Weesew

Département de saar profession de cabaretier Agé de trente six ans

De Jean Pierre Woster demeurant à Weesew

Département de saar profession de marquillier Agé de quarante ans

Après quoi, moi Jean-Georges Speeres Maire de Weesew

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins signé

Jacob Engelmann Johanna göbels

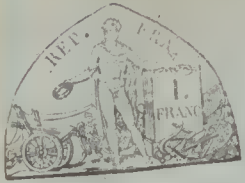
Jean-Baptiste lopp d'air la chapelle vic. de saar

Jean Caspar Laann capellan Zi Weesew

Jos. Ed. Zastor d'air la chapelle vic. de saar

Jos. Willel

Speeres



1793

ACTE DE MARIAGE.

N.º III MAIRIE d. *Neersen*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crevé*

Du *neufieme* jour du mois de *brumaire* l'an 13 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean hubert rixeu*

âgé de *huitte* ans, né à *oid* Département de *la ruer*
le *vingtneuf* jour du mois de *juillet* l'an *1773*
profession de *passencattier* demeurant à *arrad*
Département de *la ruer* fils *legitime* d. *Jean rixeu*
deu demeurant à

Département de _____ et de _____

Et de *Catherine hoeren* âgée de _____ ans, née à _____
Neersen Département de *la ruer* fille *legitime* de _____
Mathieu hoeren deede demeurant à _____

Département de _____

Et de *gudrud sturken* a *Neersen*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *arrad*
vingt neuf brumaire et *six brumaire* dernier

Et affichés aux termes de la loi; contre lesquelles il n'est intervenu
aucun opposition

et *Des actes de naissance* de part et d'autre
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Jean hubert rixeu*
l'autre *Catherine Hoeren* et elle le *Jean hubert rixeu*

En présence de *Jean pierre hoeren* demeurant à *arrad*
Département de *la ruer* profession de *journalier*

âgé de *huitte* ans *peres* de *Catherine hoeren*
De *Jacob hartges* demeurant à *arrad*

Département de *la ruer* profession de *passencattier*
âgé de *quarante* ans

De *Henri Ling* demeurant à *arrad*
Département de *la ruer* profession de *bourgeois*

âgé de *vingt quatre* ans
De *Henri hansen* demeurant à *arrad*

Département de *la ruer* profession de *tailleur*
âgé de *quarante* ans

Après quoi, moi *Jean georg Speeres* Maire d. *Neersen*
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, *après que les époux et Jean*
pierre hoeren ont declare ne l'avoir rien signé

Peter henrich Ling: Jacob Hartges *J. hansen* *J. hansen*

Speeres

ACTE DE MARIAGE.

N.º III MAIRIE de Neersen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du Neersen jour du mois de Brumaire l'an 3 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Conrad Hermes

âgé de vingt deux ans, né à Gladbach Département de la roer le roer le quatrieme du mois de juillet an 1783 profession de Nitel cultivateur demeurant à Neersen Département de la roer fils legitime d Nitel hermes demeurant à obergeburth.

Département de la roer et de Sibille Kilmans a obergeburth Et de Marie Gerard Maesges âgée de vingt cinq ans, née à Neersen Département de la roer fille legitime de arnould maesges de cevi demeurant à

Département de Et de Catherine Kouser cultivateur a Neersen Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Neersen le vingt neuf Brumaire et six Brumaire dernier Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucun opposition

et des actes de naissances de part d'autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Conrad hermes l'autre Marie Gerard Maesges et elle Conrad hermes En présence de Heinrich Crengs demeurant à Klein Kämpen Département de la roer profession de cultivateur âgé de trente deux ans De Jacques Baum demeurant à Auren Département de la roer profession de Nitel cultivateur âgé de vingt neuf ans De Jean Pierre Selergas demeurant à Auren Département de la roer profession de menuisier âgé de vingt deux ans De Jean Fies demeurant à Auren Département de la roer profession de tailleur âgé de cinquante quatre ans

et en présence des parents de Conrad hermes y consentant Après quoi, moi Jean Gaspar Speener Maire de Neersen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que l'époux se per et mere, et Jean Fies ont déclaré ne savoir écrire signé

Survivent devant Josephus Speener



ACTE DE MARIAGE.

N.º V MAIRIE de *Werssen*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crevelé*

Du *Douzième* jour du mois de *brumaire* en l'an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Pierre Theodore Schlinken*

âgé de *trente* ans, né à *amrué* Département de *la ruer*
le *onzième* du mois de *decembre* l'an *1794*

profession de *tailleur* demeurant à *Clauru*

Département de *la ruer* fils *legitime* d' *Thomas Schlinken*

journalier demeurant à *amrué*

Département de *la ruer* et de

adelheut prijer

Et de *Catherine Hansen* Agée de *dix huit* ans, née à

Kempen Département de *la ruer* fille *legitime* de

pierre Hansen demeurant à *Kempen*

Département de *la ruer*

Et de *Elisabeth Schmitt a Kempen*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *amrué*

le *vingt deux et vingt neuf* Nidemaire dernier

Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est

intervenue aucun opposition

et des actes de naissance de part et d'autre

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *pierre Theodor Schlinken*

l'autre *Catherine Hansen* à *reciproque*

En présence de *Henri Guter* demeurant à *Rebu*

Département de *la ruer* profession de *cultivateur*

âgé de *quarante ans*

De *pi. Mathieu Hans* demeurant à *amrué*

Département de *la ruer* profession de *cordannier*

âgé de *vingt huit ans*

De *Jacques* demeurant à *Clauru*

Département de *la ruer* profession de *Cultivateur*

âgé de *quarante deux ans*

De *Jacques papart* demeurant à *Wlein Kempen*

Département de *la ruer* profession de *Cultivateur*

âgé de *trente ans*

Après quoi, moi *Jean Jacques Speerus* Maire de *Werssen*

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux

sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que les époux et

Jacques rotges notaires ne s'opposent à ce que lesdits époux

et

et

et

et

et

et

et

et

et

et

et

et

et

et

ACTE DE MARIAGE.

N.º VI

MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Cresle

Du Douzième jour du mois de Juin l'an 13 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Francois Forster

Agé de trente deux ans, né à Cunas Département de la roer le trentième du mois de Décembre an 1179 profession de passementier demeurant à Cunas Département de la roer fils légitime d. Conrad Forster demeurant à Cunas Département de pays d. Bohème et de Cheles ab. Forsterum à Cunas

Et de Anne Marguerite Herbes âgée de vingt quatre ans, née à Wlich Département de la roer fille légitime de Jean Pierre Herbes, journalier demeurant à Weerssen Département de la roer Et de Marguerite Hantou demeurant à Weerssen

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Cunas le quatorzième dimanche d. Juin l'an 13 de la République Française Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition

et Des actes de naissance de part et d'autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Francois Forster la nommée Anne Marguerite Herbes l'autre Anne Marguerite Herbes le nommé Francois Forster

En présence de Jean Pierre Emerges demeurant à Cunas Département de la roer profession de charpentier

Agé de trente ans De Jacques Hancu demeurant à Cunas Département de la roer profession de tailleur

Agé de vingt huit ans De Mathieu Hotter demeurant à Cunas Département de la roer profession de serrurier

Agé de trente deux ans De Jean Laurent Compes demeurant à Cunas Département de la roer profession de percepteur

Agé de vingt cinq ans en présence des père et mère, la future consentant au présent mariage

Après quoi, moi Jean Georges Speens Maire de Weerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil; ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que les époux et leurs père et mère ont déclaré ne savoir signer

J. S. Compes

Speens



ACTE DE MARIAGE.

N.º VII MAIRIE de *Wellebelle*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crevele*

Du *Septième* jour du mois de *brumaire* de l'année de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean Guillaume Rams*

âgé de *vingt trois* ans, né à *Auraud* Département de *la roer*
le *vingt troisième* du mois de *septembre* an *1781*

profession de *typeran* demeurant à *haagen*
Département de *la roer* fils *legitime* de *Jean Pierre Rams*

demeurant à *haagen*
Département de *la roer* et de

Et de *Marie Adriane Hammechers* âgée de *honte* ans, née à *Auraud*

Département de *la roer* fille *legitime* de *Jean Pierre Hammechers*

demeurant à *Auraud*
Département de *la roer*
Et de *Marie Heimers Decede*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Auraud*
avec le premier & deuxième *Demande de Courant*
Et affichés aux termes de la loi; *Contre lequel mariage il n'est intervenu aucun opposition*

et *Des actes de naissance de part & d'autre*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux, présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Jean Guillaume Rams*

l'autre *Marie Adriane Hammechers* à nom *Jean Guillaume Rams*

En présence de *Jean Hammechers* demeurant à *Auraud*
Département de *la roer* profession de *Couvreur*

âgé de *honte cinq ans* *pere de la future*
De *Jean Mathieu Hammechers* demeurant à *Auraud*
Département de *la roer* profession de *Couvreur*

âgé de *honte deux ans* *pere de la future*
De *Jean Mathieu Danewitz* demeurant à *Auraud*
Département de *la roer* profession de *Couvreur*

âgé de *vingt quatre ans*
De *Jacques Hammechers* demeurant à *Auraud*
Département de *la roer* profession de *Couvreur*

âgé de *vingt un ans* *pere de la future*
De *Jean Mathieu Danewitz* demeurant à *Auraud*
Département de *la roer* profession de *Couvreur*

Après quoi, moi *Jean Joseph Specrus* Maire de *Wellebelle*

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux

sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que la future les

les *pere & mere de l'époux* *Jean* *Jean Mathieu* et *Jacques*

Hammechers ont déclaré se savoir *ecce signé*

Jean Joseph Specrus
Johann Mathieu Danewitz
Specrus

ACTE DE MARIAGE.

N.º VIII MAIRIE de *Werssen*

ARRONDISSEMENT Communal de *Creveld*

Du *Septieme* jour du mois de *Crémaire* l'an 13 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Caspar Briemes*

Agé de *vingt sept* ans, né à *Werssen* Département de *la roer*
le *vingt neuvieme* du mois de *jun* l'an *1777*
profession de *Sapementier* demeurant à *Schiesbath*
Département de *la roer* fils *legitime* d' *Jacques Briemes*
d' *Decede* demeurant à _____
Département de *la roer* et de _____

Et de *anne marie Hammechers* âgée de *vingt sept* ans, née à *Werssen*
Département de *la roer* fille *legitime* de _____
d' *Jean Pierre Hammechers* demeurant à *Decede*
Département de *la roer*
Et de *marie heimers Decede*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Werssen*
Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition

et des actes de naissance par l'autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Caspar Briemes* l'autre *anne marie Hammechers*

En présence de *Jacob Noeren* demeurant à *Schiesbath*
Département de *la roer* profession de *Cultivateur*

De *Pierre Henri Guter* demeurant à *Werssen*
Département de *la roer* profession de *Cultivateur*

De *Jean Hammechers* demeurant à *Werssen*
Département de *la roer* profession de *Couvreur*

De *Mathieu Hammechers* demeurant à *Werssen*
Département de *la roer* profession de *Couvreur*

Après quoi, moi *Jean Gaspard Speens* Maire de *Werssen*

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage, Et ont lesdits époux et témoins, *Jean et Jean*

Mathieu Hammechers ont déclaré ne savoir écrire signé

Jacobus Guter
Pierre Henri Guter
Jean Hammechers
Mathieu Hammechers
Speens



112

ACTE DE MARIAGE.

N.º IX MAIRIE d. *Neerseeu*

ARRONDISSEMENT Communal d. *Creevel*

Du *vingt quatrième* jour du mois de *brumaire* d. l' an *1792* de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Jean mathieu hamochers*

agé de *trante deux* ans, né à *arrad* Département de *la*
raer le *gatriem* du mois de *avril* an *1772*

profession de *couvreur* demeurant à *Neerseeu*

Département de *la raer* fils *legitime* d. *Jean pierre*

hamochers de *ceve* demeurant à _____ et de _____

Et de *anne catrin rumpen* Agée de *vingt sept* ans, née à _____

caerau Département de *la raer* fille *legitime* de _____

pierre rumpen demeurant à *caerau*

Département de *la raer* Cultivateur

Et de *anne marie maenen*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à _____

arrad le deuxieme & troisieme dimanche de brumaire courant

Et affichés aux termes de la loi; *contre lequel mariage il n'est*

intervenu aucun opposition

et *des autres de nature de part & d'autre*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux _____

termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *Jean mathieu*

hamochers l'autre *anne catrin rumpen*

En présence de *Jean hamochers* demeurant à *Neerseeu*

Département de *la raer* profession de *Couvreur*

agé de *trante cinq* ans *broer de la future*

De *Jean henri rumpen* demeurant à *caerau*

Département de *la raer* profession de *Cultivateur*

agé de *vingt un* ans *broer de la future*

De *pierre henri rumpen* demeurant à *Neerseeu*

Département de *la raer* profession de *Cultivateur*

agé de *quarante* ans demeurant à *Neerseeu*

De *Jacques haeren* demeurant à *Neerseeu*

Département de *la raer* profession de *Cultivateur*

agé de *cinquant* ans

Après quoi, moi *Jean Geasrad Speers* Maire d. *Neerseeu*

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux

sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, *après que les époux et*

Jean hamochers ont déclaré ne savoir écrire

future vincent Jacobus Boer

pat et soning Spilfor

Johann van der Meer & Konigru

Speers

ACTE DE MARIAGE.

N.° X

M A I R I E d. *Neersseu*

ARRONDISSEMENT Communal de *Crevelo*

Du *Septieme* jour du mois de *Novan del* en *19* de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de *Antoine Nottin*

Agé de *trante* ans, né à *Poncin* Département de *la Moselle*
le *onze* du mois de *decembre* an *1778*
profession de *proposi des douanes* demeurant à *Neersseu*
Département de *la ruer* fils *legitime* d' *antoin nottin*
deceve demeurant à

Département de *quaguet Duedee* et de *jeann*
Et de *antoinette Josephine Baumann* âgée de *vingt quatre* ans., née à *Andersheim*
Département de *la ruer* fille *legitime* de *antoin Baumann*
deceve demeurant à

Département de *Cunegunda Schmitz* particulier à *Calbenge*

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à *Neersseu*
vingt cinq semaines avant de leur union.

Et affichés aux termes de la loi contre lequel mariage il n'est intervenu
aucun opposition lesdits futurs époux réunis par
présent de leur fille nommée *anne* âgée de *trais* ans et *quatre* mois
inscrit au registre de naissance à *Calbenge* à la quelle ils donnent le
titre d' *enfant legitime* et *ifun* de leur union précédant
et des actes de naissance d' *apart* et *autre*

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux
termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un *antoin nottin*
la demoiselle antoinette Josephine Baumann

l'autre *antoinette Josephine Baumann* le nomme *antoin nottin*

En présence de *françois Melus* demeurant à *Neersseu*
Département de *la ruer* profession de *receveur des douanes*
Agé de *trante cinq* ans

De *Nicolas parmentier* demeurant à *Arren*
Département de *la ruer* profession de *receveur des douanes*
Agé de *trante deux* ans

De *Joseph Meunier* demeurant à *Arren*
Département de *la ruer* profession de *proposi des douanes*
Agé de *cinquante trois* ans

De *Jacques Joseph Raubin* demeurant à *Arren*
Département de *la ruer* profession de *proposi des douanes*
Agé de *trante* ans

et en présence de la mère de la future consentant au présent mariage

Après quoi, moi *Jean Joseph Greiner* Maire d' *Neersseu*
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, *après que la future et la*
mère ont déclaré se savoir ce qui se fait

Nottin

Parmentier *Raubin* *Meunier* *Melin*
Greiner



ACTE DE MARIAGE.

N.º XI MAIRIE de Weissen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelt

Du Septieme jour du mois de pluviase heurime an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Pierre Mathieu Plucks

Agé de vingt trois ans, né à Schiefbalm Département de la roer le heurime du mois de novembre an 1781

profession de journalier demeurant à Weissen

Département de la roer fils legitime de Conrad plucks demeurant à

Département de Roer de et de

Et de Marie madame hammeches agée de vingt trois ans, née à Weissen Département de la roer fille legitime de

Département de Et de Anne Marie Hammeches de

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Weissen

Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition

et des actes de naissances de part et d'autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Pierre Mathieu Plucks la demoiselle Marie madame hammeches l'autre Marie madame hammeches le sieur Pierre Mathieu Plucks

En présence de Jean Guillelme Rams demeurant à Klein Kempen

Département de la roer profession de tisserand

Agé de vingt quatre ans beau frere de la future De Jean hammeches demeurant à Klein Kempen

Département de la roer profession de Couvreur

Agé de huit quatre ans frere de la future De Jacques hammeches demeurant à Klein Kempen

Département de la roer profession de Couvreur

Agé de vingt deux ans frere de la future De Pierre Schmitz demeurant à Vorel

Département de la roer profession de Cultivateur

Agé de vingt deux ans et des ascendans consentans de la future

Après quoi, moi Jean Guillelme Rams Maire de Weissen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, déclaré se savoir ce dire

excepté Pierre Schmitz qui assigné

par son frere

Francis

ACTE DE MARIAGE.

N.º XII MAIRIE de Weerscu

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du quatorzième jour du mois de Pluviose de l'an 10 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Jeanquillaume Wescheu

agé de quarante un ans, né à Anraid Département de la roer le huitième du mois de novembre an 1764

profession de tonnelier demeurant à Anraid

Département de la roer fils légitime de Pierre Wescheu

tonnelier de profession demeurant à Anraid

Département de la roer et de

agnes Litters a Anraid

Et de Marie Sibille Beuwels âgée de trente ans ans, née à

Klein Kempen Département de la roer fille légitime de

Pierre Beuwels cultivateur demeurant à Klein Kempen

Département de la roer

Et de Marguerite Linné a Klein Kempen

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Anraid

le troisième à quatorzième dimanche du mois de Pluviose dernier

Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu

aucun opposition

et des actes de naissance de part et d'autre

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Jeanquillaume Wescheu la Demoiselle Marie Sibille Beuwels

l'autre Marie Sibille Beuwels le sieur Jeanquillaume Wescheu

En présence de François Litters demeurant à Anraid

Département de la roer profession de passementier

agé de trente deux ans cousin du futur

De Jean Pierre Scherger demeurant à Anraid

Département de la roer profession de charpentier

agé de trente deux ans

De Jean Holter demeurant à Anraid

Département de la roer profession de serrurier

agé de septante deux ans

De Etienne Rusehenbach demeurant à Anraid

Département de la roer profession de sacristain

agé de cinquante cinq ans

et des pères et mères des futurs conjoints au présent mariage

Après quoi, moi Jean Joseph Speeres Maire de Weerscu

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux

sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que agnes Litters et Marguerite Linné ont déclaré ne savoir mieux signer

pour moi Jean Joseph Speeres

pour le sieur Jeanquillaume Wescheu
Jos Holter Stephan Rusehenbach François Litters
Joseph Speeres

Speeres

ACTE DE MARIAGE.

N.º XIII MAIRIE de Neersen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du quatorzieme jour du mois de Pluviose De an 13 de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Jean Francois Hoeren

Age de vingt quatre ans, ne a Willich Département de la roer le vingt septieme du mois de septembre au 1780 profession de peffementier demeurant a arrad Département de la roer fils legitime de Jean Hoeren jousuacur de professieur demeurant a Klein Kempen et de am Catherine Eustards demeurant a Klein Kempen Et de Marie Agnes bend Agee de vingt huit ans, nee a arrad Département de la roer fille legitime de Guillaume bend preppier demeurant a arrad Département de la roer Et de Marguerite Dommers

Les actes preliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites a arrad le troisieme et quatrieme et cinqueme de Pluviose dernier Et affichees aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition

et Des actes de naissance de part et d'autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Jean Francois Hoeren la nommée Marie Agnes bend l'autre Marie Agnes bend le nommé Jean Francois Hoeren En présence de Jacques bend demeurant a arrad Département de la roer profession de tailleur Agee de cinquante deux ans veuve de son futur De Henri Dank demeurant a Klein Kempen Département de la roer profession de cultivateur Agee de cinquante quatre ans De Jean Clapen demeurant a Willich Département de la roer profession de cultivateur Agee de quarante cinq ans De Jean Dommers demeurant a Klein Kempen Département de la roer profession de peffementier Agee de trente cinq ans cousin de la future et de ses parents futurs consentans au present mariage

Après quoi, moi Jean Gasparid Sprengs Maire de Neersen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que la future et les parents futurs ont déclaré ne savoir en rien signer

Handwritten signatures: Jean Francois Hoeren, Marie Agnes bend, Jacques bend, Jean Clapen, Jean Dommers, Jean Gasparid Sprengs, and others.

ACTE DE MARIAGE.

N.º XIV MAIRIE de Neersen

ARRONDISSEMENT Communal d. Crevel

Du quatorzieme jour du mois de Janvier l'an de la République Française

ACTE DE MARIAGE de Jean Henri Bousch

Agé de trente ans, né à Arras le quatrieme du mois de mars l'an 1775
profession de passementier demeurant à Arras
Département de la Roer fils legitime d. Jean Pierre Bousch demeurant à Arras

Et de Marie Marguerite Wauis âgée de vingt six ans, née à Arras le quatrieme du mois de Mars l'an 1775
Département de la Roer fille legitime de Conrad Wauis demeurant à Arras

Et de Anne Kimmul a Arras
Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Arras le quatuorzieme de Janvier l'an de la République Française
Et affichés aux termes de la loi;

et des actes de naissance de part et d'autre.
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Jean Henri Bousch la demoiselle Marie Marguerite Wauis
l'autre Marie Marguerite Wauis le nommé Jean Henri Bousch

En présence de Mathieu Bousch demeurant à Arras
Département de la Roer profession de passementier

De Méandry files demeurant à Arras
Département de la Roer profession de passementier

De Louis Schmitz demeurant à Arras
Département de la Roer profession de passementier

De Thomas Schmitz demeurant à Arras
Département de la Roer profession de Cardeur

Après quoi, moi Jean Joseph Speers Maire d. Neersen
faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux
sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que la future sa
mère et le père et mère du futur ont été entendus et ont voulu signer

Johannes Henricus Burch Theodor Jule Johan Matthias Busch
Thomas Schmitz Ludwvig Speers

Speers

ACTE DE MARIAGE.

N.° XV MAIRIE de Heerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du quatorzieme jour du mois de Juin seizieme annee de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Germain Joseph Boeckels

Age de vingt un ans, né à Auvrai Département de la Sarre le septieme du mois de septembre an 1787

profession de passementier demeurant à Auvrai

Département de la Sarre fils légitime d Jacob Boeckels demeurant à

Département de Hecker Suisse et de Auvrai

Et de Marie Catharine Maesges Agée de quarante ans, née à Heerssen Département de la Sarre fille légitime de

Jean Maesges demeurant à

Département de Hecker Suisse

Et de Mathieu Lambert Suisse

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Auvrai lesdits mariages immédiatement précédentes

Et affichés aux termes de la loi; contre lesquels mariages

il n'est intervenu aucune opposition

et des actes de naissance de part et d'autre

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Germain Joseph Boeckels la Marie Catharine Maesges et vice versa

l'autre

En présence de Germain Louys demeurant à Auvrai

Département de la Sarre profession de passementier

Age de vingt quatre ans

De Pierre Hecker demeurant à Auvrai

Département de la Sarre profession de passementier

Age de vingt sept ans

De Jean Pierre Maesges demeurant à Auvrai

Département de la Sarre profession de charpentier

Age de trent ans

De François Jorscher demeurant à Auvrai

Département de la Sarre profession de passementier

Age de quarante

Après quoi, moi Jean Joseph Jorscher Maire d Heerssen

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil; ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, Germain Joseph Boeckels et Marie Catharine Maesges

Signature Germain Louys, Germain Joseph Boeckels, Marie Catharine Maesges, Jean Pierre Maesges, François Jorscher

ACTE DE MARIAGE.

N.º XVI MAIRIE de Neersen

ARRONDISSEMENT Communal de Creved

Du quatrieme jour du mois de floreal troisieme an de la Republique Francaise.

ACTE DE MARIAGE de Vitus Moerders

age de trente neuf ans, ne a Gladbach Departement de la roer le dix neuvieme jour du mois de aout an 1766

profession de journalier demeurant a Neersen

Departement de la roer fils legitime d. Jacques moerders demeurant a unterriederguth

Departement de la roer et de catholien hachera unterriederguth. avec de son beau-pere. Marie a Neersen

Et de Mademoiselle Engeln agee de quarante cinq ans, nee a la roer Departement de la roer fille legitime de

Departement de Jean Engeln demeurant a

Et de Sibille Kuehn cultivateur a Clara

Les actes preliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites a unrad le vingt quatre germinal dernier et le premier du courant

Et affiches aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition.

et des actes de naissances de part et d'autre

le tout en forme; de tous lesquels actes il a ete donne lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits epoux presens ont declare prendre en mariage, l'un Vitus Moerders en son nom Mademoiselle Engeln

l'autre Mademoiselle Engeln en son nom Vitus Moerders Hegberg

En presence de trois personnes demeurant a Hegberg

Departement de la roer profession de cultivateur

age de soixante ans

De Theodore Geijer demeurant a Kehn

Departement de la roer profession de cultivateur

age de soixante neuf ans

De Abraham Mudeu demeurant a unrad

Departement de la roer profession de cultivateur

age de cinquante sept ans

De Heinrich Klappor demeurant a unrad

Departement de la roer profession de cultivateur

age de quarante ans

Après quoi, moi Jean Gaspard Speers Maire d Neersen

faisant les fonctions d'Officier public de l'etat civil, ai prononce qu'au nom de la loi, lesdits epoux sont unis en mariage. Et ont lesdits et temoins. apres que les Epoux et les

peru et mere des futurs conjoints ont declare ne s'opposer a ce mariage. En vi et par devant Abraham Mudeu Guisbert Klappor

H. H. H. H.

Speers

ACTE DE MARIAGE.

N.º XVIII MAIRIE de Beersseu

ARRONDISSEMENT Communal d'Arrele

Du dix neuvième jour du mois de Mars mil huit cent quatre vingt ans, de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Pierre Theodor Beckers

Agé de vingt quatre ans, né à Arras le 11 Mars du mois de Mars an 1780
profession de passementier demeurant à Arras
Département de Pas de Calais fils légitime d Jean Beckers demeurant à Arras et de Ann Catrion Beckers

Et de Agnes Mertens âgée de vingt trois ans, née à Arras le 11 Mars du mois de Mars an 1780
Département de Carreau fille légitime de Jean Mertens demeurant à Arras

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Arras le 11 Mars 1830
Et affichés aux termes de la loi; sans lequel mariage il n'est intervenu aucun opposition

et autres dans lesquels il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Pierre Theodor Beckers l'autre Agnes Mertens

En présence de François Perster demeurant à Arras

Département de Carreau profession de passementier

De Jean Fils demeurant à Arras

Département de Carreau profession de tailleur

De Adrien Metzger demeurant à Arras

Département de Carreau profession de passementier

De Pierre Sève demeurant à Arras

Département de Carreau profession de passementier

Après quoi, moi Jean Baptiste Allou Maire d'Arrele

faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins déclaré en l'acte de mariage

Spence

ACTE DE MARIAGE.

N.° XVIII MAIRIE de Heerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelé

Du Dix neuvième jour du mois de floral l'an de la République Française,

ACTE DE MARIAGE de Jean Pierre Clemens dit Sieger

Agé de cinquante ans, né à Oed Département de la rae le dixième du mois de juillet an 1795 profession de charpentier demeurant à Heerssen Département de la rae fils légitime de Jean Clemens dit Sieger demeurant à Heerssen Département de la rae et de

Et de Agnes walf âgée de vingt neuf ans, née à Heerssen Département de la rae fille légitime de Guillaume walf journalier demeurant à Heerssen Département de la rae

Et de Anne Marie Golsch à Heerssen Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Heerssen le huit et quinze floral Et affichés aux termes de la loi;

et des actes de naissances de part et d'autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Jean Pierre Clemens dit Sieger la Demoiselle Agnes walf

l'autre Agnes walf le nommé Jean Pierre Clemens dit Sieger

En présence de Monsieur Schmitz demeurant à Arras Département de la rae profession de Cordonnier

Agé de quarante sept ans De Henri Leclerc demeurant à Arras Département de la rae profession de passementier

Agé de trente ans De Mathieu Bousch demeurant à Arras Département de la rae profession de passementier

Agé de trente trois ans De Louis Schmitz demeurant à Arras Département de la rae profession de passementier

Après quoi, moi Jean Georges Speeres Maire de Heerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits ~~époux~~ témoins, après que les époux et les ~~époux~~ ont déclaré se savoir ce qu'ils font signé

Johannes henricus Lurck Johan Mathias Busch Ludwig Speeres

Thomas Schmitz

Speeres

ACTE DE MARIAGE.

N.° XIX MAIRIE de Weersen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelé

Du vingtquatrième jour du mois de Janvier l'an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Pierre Henry Venghs

âgé de quarante ans, né à Kelm Département de la roer le septième jour du mois de août e' an 1765 profession de cultivateur demeurant à Kelm Département de la roer fils légitime d. Laurent Venghs demeurant à Duedi Département de Kelm Duedi et de

Et de Anne Marguerite Grieffes dite Gaater âgée de vingt neuf ans, née à Kelm Département de la roer fille légitime de Pierre Grieffes dit Gaater Duedi demeurant à Département de

Et de Gerard Engels cultivateur à Kelm

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Crevelé le treizième et quatorzième du courant Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition

et des actes de mariage de part et d'autre

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Pierre Henry Venghs la demoiselle Anne Marguerite Grieffes dite Gaater

l'autre Anne Marguerite Grieffes le nommé Pierre Henry Venghs

En présence de Theodor Beijers demeurant à Kelm Département de la roer profession de cultivateur

âgé de soixante cinq ans De Pierre Henry Grieffes demeurant à Kelm Département de la roer profession de cultivateur

âgé de trente cinq ans père de la future De Jean Mathieu Grieffes demeurant à Willich Département de la roer profession de cultivateur

âgé de trente six ans cousin de la future De Jacques Venghs demeurant à Kelm Département de la roer profession de cultivateur

âgé de trente trois ans père du futur et de la mère de la future

Après quoi, moi Jean Geopraud Spenes Maire de Weersen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits ~~époux~~ témoins, après qu'ils ont déclaré ne savoir écrire signé

De moi J. Geopraud Spenes Maire de Weersen

J. Geopraud Spenes

J. Geopraud Spenes

Spenes

ACTE DE MARIAGE.

N.° XXI MAIRIE de Veersen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du huitieme jour du mois de Thermidor l'an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de Michel Breuers

âge de soixant quatre ans, né à Craai Département de la roer le six huitieme du mois de an profession de passementier demeurant à Craai Département de la roer fils legitime de Germain Breuers demeurant à Craai Département de la roer et de

Et de Marie Cux Déesse âgée de huit sept ans, née à Veersen Département de la roer fille legitime de Jacques Dorenbousch demeurant à Craai Département de la roer

Et de Marie Cux Déesse Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à Craai Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition

et des actes de naissance de l'un et de l'autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Michel Breuers la demoiselle Marie Dorenbousch

l'autre Marie Dorenbousch le nom de Michel Breuers

En présence de Pierre Hecker demeurant à Craai Département de la roer profession de passementier

Âgé de soixant ans De Pierre Engel demeurant à Craai Département de la roer profession de passementier

Âgé de quarant sept ans veuve de Epoux De Engelbert Breuers demeurant à Craai Département de la roer profession de passementier

Âgé de quarant ans fils de Epoux De Pierre Groschges demeurant à Veersen Département de la roer profession de passementier

Âgé de quarant ans beau-père de Epoux

Après quoi, moi Jean Joseph Speers Maire à Veersen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après que l'épouse et les trois premiers témoins ont déclaré ne savoir rien signer

Michel Breuers Marie Cux Déesse Pierre Hecker Pierre Engel Engelbert Breuers Pierre Groschges Jean Joseph Speers

ACTE DE MARIAGE.

N.º XXII MAIRIE de Neersen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelé

Du Deuxieme jour du mois de puctuortuig an de la République Française,

ACTE DE MARIAGE de Salomon Cohn

Agé de vingtneuf ans, né à Neosablitz Département de la raur
profession de marchand demeurant à anras
Département de la raur fils legitiem de Samuel Cohn demeurant à neosablitz
Département de royaume de boheme et de

Et de Sibille Servas Agée de vingt cinq ans, née à anras
Département de la raur fille legitiem de
Joseph Servas marchand demeurant à anras
Département de la raur

Et de Nagele Isaac Demeur

Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à anras
Et affichés aux termes de la loi; contre lequel mariage il n'est intervenu aucune opposition

et des actes de Neersen Depart d'Autre le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un Salomon Cohn la demoiselle Sibille Servas

l'autre Sibille Servas le nommé Salomon Cohn

En présence de Abraham demeurant à anras
Département de la raur profession de marchand

Agé de trent quatre ans demeurant à anras
De Nagele Meises demeurant à anras
Département de la raur profession de marchand

Agé de trent six ans demeurant à anras
De Levi Nagele demeurant à anras
Département de la raur profession de marchand

Agé de trent deux ans demeurant à anras
Département de la raur profession de marchand

Après quoi, moi Jean Joseph Demeur Maire de Neersen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

Joseph Demeur Salomon Cohn
Jean Joseph Demeur Sibille Servas
Levi Nagele Nagele Meises

Signature de l'officier public et des témoins.

Suzanne de Vernier Feuille

M. napper 7

ACTE DE MARIAGE.

N.º MAIRIE d

ARRONDISSEMENT Communal d

Du jour du mois de an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de

agé de le ans, né à du mois de Département de

profession de le fils demeurant à

Département de fils d demeurant à

Département de et de

Et de Département de âgée de ans, née à

Département de fille demeurant à

Et de Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à

Et affichés aux termes de la loi;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre En présence de demeurant à

Département de profession de

De De demeurant à

Département de profession de

De De demeurant à

Département de profession de

De De demeurant à

Département de profession de

Après quoi, moi Maire d faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

ACTE DE MARIAGE.

N.º MAIRIE d

ARRONDISSEMENT Communal d

Du jour du mois de an de la République Française.

ACTE DE MARIAGE de

Agé de ans, né à Département de

le du mois de demeurant à

profession de fils demeurant à

Département de et de

Et de Département de âgée de fille ans, née à de.

Département de demeurant à

Et de Les actes préliminaires sont extraits des registres des publications de mariage faites à

Et affichés aux termes de la loi;

et le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi, Officier public, aux termes de la loi.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage, l'un

l'autre En présence de demeurant à

Département de profession de

De demeurant à

Département de profession de

De demeurant à

Département de profession de

De demeurant à

Après quoi, moi Maire d faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, ai prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins.

*Cet acte a été enregistré par nous maire
Et Nécessaire à cinq complémentaires au treize
à neuf heures du soir*

L. Maire

Speenes

Registre
 alphabetique des actes inscrits

| | |
|--|----|
| Beckers Pierre Theodore, agnes meriens | 16 |
| Boeckels germain Joseph, marie catherine moesges | 17 |
| Bousch Jean henri, marie marguerite Wanus | 15 |
| Breuers Michel, Eve Dorenbousch | 14 |
| Brines gaspard, anne marie hammebers | 21 |
| Clomens dit Stieger, Jean pierre, agnes Wolf | 8 |
| Cohn Salomon, Sibille Servas | 18 |
| Drabben dit Gierck, Joseph, anne marguerite Weger | 22 |
| Engelmann Jacques, Jannette cristine Goebels | 20 |
| Foerster francois, anne marguerite Kerkes | 2 |
| Hammeckers Jean mathieu, anne catherine rumpen | 6 |
| Hermes souard, marie geerard moesges | 9 |
| Hocren, Jean francois, marie agnes Beind | 4 |
| Moerder Vitus, marie laine Engeln | 13 |
| Weschen Jean guillaume, marie sibille Bouidels | 16 |
| Wollin, antoine, antoinette Josephine Baumann | 12 |
| Plücks pierre mathieu, marie madelaine hammebers | 10 |
| Rams Jean guillaume, anne catherine hammebers | 11 |
| Rixeu Jean hubert, catherine boereu | 7 |
| Schaad Jean gerard, anne catherine Vinu | 3 |
| Schlinken pierre Theodore, catherine bansen | 1 |
| Vinghs pierre henri, anne marguerite gruffe, dit galen | 5 |
| | 19 |

fin

G. J. Nerssen

1805



Le présent registre destiné à inscrire les actes de mariage de la mairie de *Werser* pendant l'an *14* et contenant *six* feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du Tribunal de première instance de l'arrondissement de *Creveld* le premier vendémiaire an *14* de la République. Premier feuillet.

ACTE DE MARIAGE.

Knapp

N.º I MAIRIE de *Werser*

ARRONDISSEMENT Communal de *Creveld*

Du *quatrième* jour du mois de *brumaire* an *quatorze* de la République française mil huit cent

ACTE DE MARIAGE de *Jean Mathieu Bonsels* âgé de *trente deux* ans, né à *niederwachtel* Dép. t d. *la meuse inférieure* le *—* du mois d *—* l'an mil sept cent *—* profession d. *journalier* demeurant à *niederwachtel* Dép. t d. *meuse inférieure* fils légitime d. *—* demeurant à *—* Dép. t d. *meuse inférieure* et d. *—*

Et de *Marquarite Beckers* veuve de *cornille Camerz* âgée de *quarante* ans, née à *Schießbâttel* Dép. t d. *la Hoer* le *—* du mois d *—* l'an mil sept cent *—* fille d. *—* demeurant à *Werser* Dép. t d. *la Hoer* et d. *—*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *niederwachtel* *Werser* le *quatorze* *vingt un* *vendémiaire* dernier et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie des *mairies usitées*; lu les extraits de naissance de *l'époux*; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *Jean Mathieu Bonsels* *marquarite Beckers* l'autre le sus nommé *Jean Mathieu Bonsels* En présence de *Jean Guillaume Bonsels* demeurant à *Werser* Dép. t d. *la Hoer* profession d. *meunier* — âgé de *quarante* ans de *Pierre Corripser* demeurant à *Schießbâttel* Dép. t d. *la Hoer* profession d. *journalier* âgé de *cinquante* ans de *Jean Guillaume Hermans* demeurant à *Werser* Dép. t d. *la Hoer* profession d. *papiermentier* âgé de *trente six* ans de *Jean André Beckers* demeurant à *Schießbâttel* Dép. t d. *la Hoer* profession d. *boulangier* — âgé de *cinquante* ans

Après quoi, nous *Jean Joseph Speenes* Maire d. *Werser* faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *les époux et témoins* *Dollan* *ne pavaun* *seine*

Le double de ce registre a été remis le 16 février 1820 à la commune de Werser

J. Speenes

ACTE DE MARIAGE.

N.º II

MAIRIE d. *Woberschen*

ARRONDISSEMENT Communal d. *Creville*

Du *quatrieme* jour du mois de *Crumaire* an *quatorze* de la République française
mil huit cent *(1824)*

ACTE DE MARIAGE de *Jean Mathieu Hartges*
agé de *vingt deux* ans, né à *Woberschen* Dép.t d. *la Roer*
le *cinquieme* du mois de *novembre* l'an mil sept cent *soixant quatre* profession
de *papementier* demeurant à *Woberschen* Dép.t d. *la Roer*, fils *legitime*
d. *Jean Hartges* *decedé* demeurant à

Dép.t d. *la Roer* et d. *Sibille Beckers* *decedé*
Et de *Marie Sibille Henschel*
agé de *vingt sept* ans, née à *Untermerzbach* Dép.t d. *la Roer*
le *cinquieme* du mois de *juillet* l'an mil sept cent *soixante six* ans fille
legitime de *Pierre Henschel* *decedé* demeurant à
Dép.t d. *la Roer* et de *Sibille guttes* *decedé*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Woberschen*
le *vingt huit* du mois de *septembre* l'an mil sept cent *soixante six* et
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie des *mairies susdites*; lu
l' *acte* de naissance de *l'époux*; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *Jean Mathieu Hartges*
l'autre *Marie Sibille Henschel*

En présence de *Jacques Hartges* demeurant à *Woberschen*
Dép.t d. *la Roer* profession d. *apporteur* âgé de *quarante*
d. *Jean Bonhomme* demeurant à *Woberschen*
Dép.t d. *la Roer* profession d. *mercier* âgé de *vingt quatre*
d. *Jean Long* demeurant à *Woberschen*
Dép.t d. *la Roer* profession d. *couturier* âgé de *vingt*
d. *Jean Long* demeurant à *Woberschen*
Dép.t d. *la Roer* profession d. *tailleur* âgé de *vingt*

Après quoi, nous *Jean Speeres* Maire d. *Woberschen* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux son unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite. *Jean Speeres*
decedé *decedé*

J. Speeres



ACTE DE MARIAGE.



N.º III MAIRIE de *Heersen*

ARRONDISSEMENT Communal de *Creveld*

Du *quatrième* jour du mois de *brumaire* an *quatre* de la République française
mil huit cent

ACTE DE MARIAGE de *Jean Schroers*

âgé de *quarante* ans, né à *Heersen* Dép.t de *la Roer*
le *cinquième* du mois de *Maijs* l'an mil sept cent *soixante cinq* profession
de *journalier* demeurant à *Heersen* Dép.t de *la Roer*, fils légitime
de *Henri Schroers* Dédé demeurant à

Dép.t d' et de *Catherine Coelshy* Dédée

Et de *Anne Elisabeth Niin*

âgée de *quarante* ans, née à *Heersen* Dép.t de *la Roer*

le *troisième* du mois de *juin* l'an mil sept cent *soixante quatre* fille
légitime de *Jean Niin* Dédé demeurant à

Dép.t d' et de *Madelaine Beijertz* Dédée

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Heersen*

le *vingt un et vingt huit* du mois de *Vendémiaire* dernier

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Heersen*; lu

l' *extrait* de naissance de *épou*; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *Jean Schroers*
Anne Elisabeth Niin, l'autre le *Susnommé Jean Schroers*

En présence de *Engelbert Dorres* demeurant à *Heersen*

Dép.t de *la Roer* profession de *tourneur* âgé de *quatre ans*

d' *Mathieu Koupiant* demeurant à *Heersen*

Dép.t de *la Roer* profession de *Journalier* âgé de *cinquante ans*

d' *Jean Michel Schmitz* demeurant à *Klein Kompere*

Dép.t de *la Roer* profession de *particulier* âgé de *cinquante ans*

d' *Jean Laurent Coups* demeurant à *Arad*

Dép.t de *la Roer* profession de *percepteur* âgé de *vingt cinq ans*

Après quoi, nous *Jean Georges Spunne* Maire de *Heersen* faisant les

fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en

mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *que les futurs époux*
ont déclaré ne s'opposer à ce que

M. Spunne
M. Coups

J. Dorres
M. Koupiant
M. Schmitz
M. Coups

M. Spunne

ACTE DE MARIAGE.

N.º 4 MAIRIE d. Neersen

ARRONDISSEMENT Communal de Trevelde

Le quinziesme jour du mois de Roumaire an quatorze mil huit cent de la République française

ACTE DE MARIAGE de Jean Guillaume Schmitz, âgé de quarante ans, né à Neersen, fils légitime de Quirin Schmitz, decédé, demeurant à Neersen, Dépt. d. la Prusse, le ... du mois d ... l'an mil sept cent ... profession de journalier

Et de Marie Catherine Moesges, âgée de trente-un ans, née à Schiefbahn, fille légitime de Jean Moesges, decédé, et de Marie Kuekes, journalière à Schiefbahn, Dépt. d. ... demeurant à ...

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Neersen et à Schiefbahn le quatorze et vingt-un Vendémiaire dernier et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d'Neersen ci-dessus; lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, l'acte respectueux n'a pas lieu par rapport à la présence de la mère en vie; le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un, Jean Guillaume Schmitz, l'autre, Marie Catherine Moesges.

En présence de ... Schmitz, demeurant à Neersen, Dépt. d. ... profession de cultivateur, âgé de quarante-un ans; de Pierre Schmitz, demeurant à Neersen, Dépt. d. ... profession de cultivateur, âgé de cinquante ans; de Mathieu Gehlen, demeurant à Neersen, Dépt. d. ... profession de cultivateur, âgé de vingt-six ans; de Jean Pierre Broecker, demeurant à Neersen, Dépt. d. ... profession de cultivateur, âgé de quarante ans.

Après quoi, nous Jean Joseph ... Maire d. Neersen, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite de que les signatures, les témoins et la mère ont déclaré ne savoir signer.



J. Schmitz



ACTE DE MARIAGE.



N.º MAIRIE de *Neersen*

ARRONDISSEMENT Communal de *Greulde*

Du *vingt-neuvième* jour du mois de *Brumaire* an *quatorze* de la République française
mil huit cent

ACTE DE MARIAGE de *Jean Pierre Verschelen*

âgé de _____ ans, né à _____ Dép.t de *la Roer*
le _____ du mois de _____ l'an mil sept cent _____ profession
de *cultivateur* demeurant à _____ Dép.t de *la Roer*, fils *légitime*
de *Pierre Verschelen* ~~décédé~~ ~~demeurant à~~

~~Dép.t de~~ et de *Petronelle Schlaymachers* ~~décédée~~
Et de *Marie Petronelle Loewen dite Cickel* ~~demeurant à Neersen
âgée de *trente* ans, née à *Neersen* Dép.t d'*it*
le _____ du mois de _____ l'an mil sept cent _____ fille
légitime de *Jacques Loewen* ~~décédé~~ ~~demeurant à~~
~~Dép.t de~~ et d'*Eue Tütges* à *Neersen*~~

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Neersen*
le *quatorze et vingt-un* du mois de *vendémiaire* dernier
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Neersen*; la
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, *l'acte respectueux*
n'a pas lieu par rapport à la présence de la mère en vie
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *Jean Pierre Verschelen*
l'autre la *Marie Petronelle Loewen*

En présence de *Henri Schmitz* demeurant à *Neersen*
Dép.t d'*it* profession de *cultivateur* âgé de *vingt*
de *Jean Schraers* demeurant à *Neersen*
Dép.t d'*it* profession de *cultivateur* âgé de *vingt*
de *Henri Schluns* demeurant à *Neersen*
Dép.t d'*it* profession de *cultivateur* âgé de *vingt*
de *Henri Feld* demeurant à *Neersen*
Dép.t d'*it* profession de *cultivateur* âgé de *cinquante*

Après quoi, nous *Jean Geofroid Spuners* Maire de *Neersen* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *les futures et témoins*
déclaré ne savoir écrire

M. Schraers

ACTE DE MARIAGE.

N.º VI MAIRIE de Weersuu

ARRONDISSEMENT Communal de Creveli

De huitieme jour du mois de Juin an quatre mil huit cent de la République française

ACTE DE MARIAGE de Jean Henri Frankew
Agé de trente un ans, né à Weersuu. Dép.t de la Haer
le quatrieme du mois de Juin l'an mil sept cent soixant quinze profession
d'assesseur demeurant à Weersuu Dép.t de la Haer, fils legitime
d. Jean Frankew decede demeurant à
Dép.t d. et d'annegaards decede

Et de Marie Catherine Schwengers
Agée de trente cinq ans, née à Weersuu. Dép.t de la Haer
le quatrieme du mois de aout l'an mil sept cent soixante six, fille
legitime d. Jean Schwengers demeurant à decede
Dép.t de la Haer et d'agnes Koene decede

Les actes preliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersuu et
Schiefbaluwe. l'ingst un l'ingst sept l'endemain d'annuaire
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Weersuu Schiefbaluwe; lu
les extraits de naissance des epoux; le chapitre six du titre du mariage, sans les actes
respectueux a défaut des parents mer et femme survivants
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits epoux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Jean Henri Frankew
Marie Catherine Schwengers, l'autre le susnommé Jean Henri Frankew
En présence de Michel Schutwinkel demeurant à
Dép.t de la Haer profession de passementier agé de quarante ans
d. Jean Michel Vos demeurant à Claerae
Dép.t de la Haer profession de cultivateur agé de quarante ans
d. Joseph Schmitz demeurant à Claerae
Dép.t de la Haer profession de cordonnier agé de quarante ans
d. Jean Pierre S. D. K. demeurant à Blankempud
Dép.t de la Haer profession de Journalier agé de quarante ans

Après quoi, nous Jean Joseph Speers Maire de Weersuu faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits epoux sont unis en
mariage. Et ont lesdits epoux et témoins, après lecture faite et quel epoux a déclaré
n'avoir rien signé

Signature des époux et témoins
Jean Henri Frankew
Marie Catherine Schwengers
Michel Schutwinkel
Jean Michel Vos
Joseph Schmitz
Jean Pierre S. D. K.
Jean Joseph Speers

Vertical handwritten note on the left margin:
Je n'ai rien signé de ce mariage...

Signature at the bottom right: J. Speers

ACTE DE MARIAGE.

N.º VII MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevin

Du huitieme jour du mois de janvier l'an mil huit cent dix de la République Française

ACTE DE MARIAGE de Jean Pierre Schumachers age de vingt sept ans, né à Weerssen Dép.t de la Roer le dix huit du mois de juillet l'an mil sept cent soixante dix huit profession de Journalier demeurant à Weerssen Dép.t de la Roer, fils légitime de Mathieu Schumachers demeurant à Weerssen

Et de Anne Catherine Mühlenstein âgée de trente neuf ans, née à Weerssen Dép.t de la Roer le trois du mois de septembre l'an mil sept cent soixante sept fille légitime de Paul Mühlenstein demeurant à Crevin Dép.t de la Roer et d' Eve Mühlenstein demeurant à Weerssen

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weerssen le vingt huit janvier au quatorze et cinq janvier courant et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Weerssen. lu l'extrait de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Jean Pierre Schumachers annecatherine mühlenstein, l'autre Anne Catherine mühlenstein le son nomme

En présence de Michel Schmitz demeurant à Kleren Rempew Dép.t de la Roer profession de maraichier âgé de cinquante ans d. Pierre Kusters demeurant à Kleren Rempew Dép.t de la Roer profession de Journalier âgé de cinquante ans d. Mathieu Kötter demeurant à Annad Dép.t de la Roer profession de Serrurier âgé de trente cinq ans d. Henri Kötter demeurant à Annad Dép.t de la Roer profession de pappeur âgé de vingt deux ans

Après quoi, nous Jean Gosfrans Speer. Maire d. Weerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite et que les époux et leurs pères et mères ont déclaré ne savoir écrire signé

Schmitz Math. Kötter Kusters Kötter: gendarmes Speer

J. Gosfrans

ACTE DE MARIAGE.

N.º VIII MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelé

Du huitième jour du mois de Janvier de l'an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Pierre Guillaume Gathen âgé de vingt trois ans, né à Willich Dépt. d. la Roer le premier du mois de février l'an mil sept cent quatre vingt trois profession d'arpenteur demeurant à Weerssen Dépt. d. la Roer, fils légitime de Michel Gathen demeurant à Willich Dépt. d. la Roer et de Marie Catherine Wesels Et de Marie Cristine Bojreu âgée de trente ans, née à Antonius Berg Dépt. d. la Roer le neuvième du mois de novembre l'an mil sept cent soixante seize fille légitime de Pierre Jean Bojreu demeurant à Weerssen Dépt. d. la Roer et de Marie Catherine Smits

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weerssen le vingt huit premier au quatorze et cinq du courant et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Weerssen; lu les extraits de naissance de ses époux; lu le chapitre six du titre du mariage, les parents de part et d'autre étant présents, les actes respectueux manquent le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux. présents ont déclaré prendre en mariage l'un Pierre Guillaume Gathen et Marie Cristine Bojreu, l'autre l'un et l'autre Weerssen

En présence de Jean Compes demeurant à Auvrai Dépt. d. la Roer profession d'arpenteur âgé de vingt cinq ans de Pierre Mathieu Porta demeurant à Auvrai Dépt. d. la Roer profession d'arpenteur âgé de vingt neuf ans de Jean Saasen demeurant à Schiesbalm Dépt. d. la Roer profession d'arpenteur âgé de quarante ans de Jean Wahlen demeurant à Klein Renspen Dépt. d. la Roer profession d'arpenteur âgé de quarante ans

Après quoi, nous Jean Joseph Speem, Maire de Weerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

Auquel mariage ont assisté lesdits époux et témoins, après lecture faite par moi Officier public de l'état civil, lesdits époux et témoins, après lecture faite. Les signatures des témoins et du maire sont présentes.

ACTE DE MARIAGE.

N.º IX MAIRIE de Weesew

ARRONDISSEMENT Communal de Crevecoeur

Du quatrieme jour du mois de fevrier an mil huit cent six de la Republique

ACTE DE MARIAGE de Jean Gerard Hummen age de vingt sept ans, ne a Weesew le 10 du mois de fevrier l'an mil sept cent de charpentier demeurant a Weesew Dep.t de la Roer, fils legitime

de Anne Marguerite Neuenhaus demeurant a Weesew agee de vingt deux ans, nee a Weesew le 10 du mois d'octobre l'an mil sept cent quatre vingt trois fille legitime de Jean Neuenhaus et de Barbe Schlinken

Les actes preliminaires sont extraits des registres de publications faites a Weesew le dix huit et vingt cinq jour du mois de Janvier dernier et affichees aux termes de la loi a la porte principale de la mairie de nommee ci dessus; lu les extraits de naissance de l'epoux; lu le chapitre six du titre du mariage, tout d'acte respectueux Barbe Schlinken est presente et consent le tout en forme; de tous lesquels actes il a ete donne lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits epoux presens ont declare prendre en mariage l'un Jean Gerard Hummen et l'autre Anne Marguerite Neuenhaus

En presence de Jean Pierre Neuenhaus demeurant a Weesew Dep.t de la Roer profession de Cultivateur age de vingt huit ans de Jean Schmitter demeurant a Weesew Dep.t de la Roer profession de charpentier age de vingt deux ans de Mathieu Bousch demeurant a Weesew Dep.t de la Roer profession de papimontier age de trente quatre ans de Mathias Holter demeurant a Weesew Dep.t de la Roer profession de serrurier age de vingt cinq ans

Après quoi, nous Jean Geopold Speer Maire de Weesew faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite par nous et Barbe Schlinken ont declare ne s'opposer a ce mariage

Je soussigné J. Geopold Speer Maire de Weesew et les témoins Mathias Bousch, Mathias Holter, Jean Pierre Neuenhaus, Jean Schmitter, Anne Marguerite Neuenhaus, Jean Gerard Hummen

ACTE DE MARIAGE.

N.º X MAIRIE de Beersseu

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du quatrieme jour du mois de fevrier an quatre mil huit cent de la Republique française

ACTE DE MARIAGE de Pierre Henri Stender age de vingt quatre ans, né à ... le ... du mois d ... l'an mil sept cent ... de ... demeurant à ... fils de ... et de Marie Steves

Et de Catherine Germaine Baucels demeurant à Beersseu agee de vingt un ans, née à ... le ... du mois d ... l'an mil sept cent ... fille legitieme de ... et de Marie Catherine Goebels a Beersseu

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à ... le ... et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de ... et les extraits de naissance de ses époux; lu le chapitre six du titre du mariage ... le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un ... l'autre ...

En présence de Jean Prijers demeurant à ... profession d. cultivateur age de ... ans de Henri Dommes demeurant à ... profession d. Cordonnier age de ... ans de André Baucels demeurant à ... profession d. cultivateur age de ... ans de Mathias Baucels demeurant à ... profession d. cultivateur age de ... ans

Après quoi, nous Jean Gaspard Mairé de Beersseu faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite ...

Je Jean Gaspard Mairé de Beersseu ... Je Jean Gaspard Mairé de Beersseu ...

J. G. Mairé



ACTE DE MARIAGE.



N.º XI MAIRIE de Weersu

ARRONDISSEMENT Communal de Creeld

Du quatrieme jour du mois de fevrier an mil huit cent dix de la République Française

ACTE DE MARIAGE de Jean Winand Elser age de vingt sept ans, né à Weersu Dép.t de la Boer le du mois d l'an mil sept cent profession de passementier demeurant à Weersu Dép.t de la Boer, fils légitime d. Jean Elser decédé

et d' Agnes Tefit Weersu Et de Anne Gertrud Loeben de Weersu agee de vingt six ans, née à Weersu Dép.t de la Boer le du mois d l'an mil sept cent fille légitime d. Jacques Loeben decédé

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersu le six huit et vingt cinq jour du mois de Janvier dernier et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de nommée... lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage... n'a pas lieu par rapport à la présence des parents vivants le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Jean Winand Elser Anne Gertrud Loeben l'autre le dit Jean Winand Elser En présence de Jean Koenen demeurant à Weersu Dép.t de la Boer profession de passementier age de quarante ans d. Jean Pierre Nusscheleu demeurant à Munkampou Dép.t de la Boer profession de cultivateur age de vingt cinq ans d. Mathias Soeven demeurant à Weersu Dép.t de la Boer profession de cultivateur age de vingt cinq ans d. Mathias Holter demeurant à Weersu Dép.t de la Boer profession d. serrurier age de trent cinq ans

Après quoi, nous Jean Georges Maires Maire de Weersu faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite approuvé et signé

Signature of Jean Winand Elser, Anne Gertrud Loeben, and witnesses: Josephus Jovan, Mathias Holter, Josephus Jovan, and others.

Signature of the official: J. J. J. J.

ACTE DE MARIAGE.

N.° XII MAIRIE de Weersu

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du treizieme jour du mois de l'avis de l' an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Pierre Joseph Schmitz, Agé de vingt cinq ans, né à Budgen, Dép. t de la Moselle le ... du mois d ... l'an mil sept cent ... profession

de passementier demeurant à Schiefbahn, Dép. t de la Moselle, fils légitime de Guillaume Schmitz, veuf, demeurant à ... et de Cathrin Tankers, veuve, Et de Anne Catherine Reiners

Agée de vingt deux ans, née à Weersu, Dép. t de la Moselle le ... du mois de Janvier l'an mil sept cent quatre vingt trois fille légitime de Mathieu Reiners, veuf, demeurant à ... et de Marie Beckers, veuve

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersu et Schiefbahn le six avril et trente un mars derniers et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de ... Les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, les autres respectueux n'ont pas eu lieu par rapport au décès des parents le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Pierre Joseph Schmitz, l'autre le nom de Pierre Joseph Schmitz

En présence de Jean Mathieu Raules, demeurant à Weersu, Dép. t de la Moselle, profession de boulanger, âgé de trente ans, d. Jean Mathieu Cox, demeurant à Aurad, Dép. t de la Moselle, profession de passementier, âgé de vingt trois ans, d. Jean Pierre Arty, demeurant à Aurad, Dép. t de la Moselle, profession de passementier, âgé de vingt cinq ans, d. Reiner Schmitz, demeurant à Aurad, Dép. t de la Moselle, profession de passementier, âgé de vingt sept ans.

Après quoi, nous Jean G. Spierens, Maire de Weersu, faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite et que la future A. Reiners Schmitz ont déclaré ne savoir écrire, signé

Pierre Joseph Schmitz
Jean Mathieu Raules
Jean Pierre Arty
Reiner Schmitz

J. Spierens

ACTE DE MARIAGE.

N.º XIII MAIRIE d. Weersum

ARRONDISSEMENT Communal de Crude

Du troisieme jour du mois de 'avril de l'an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Cretien Boerster

âge de ans, né à St. antoine Dép.t d. la roer le du mois d l'an mil sept cent profession

de Niseraud, demeurant à St. antoine Dép.t d. la roer, fils legit.

de Jean Boerster, Niseraud demeurant à St. antoine

Dép.t d. la roer et de marguerite pierigs de wede

Et de Catherine Gielles de Sengs

âgée de trente six ans, née à Weersum Dép.t d. la roer

le vingt sept du mois de Juliers l'an mil sept cent soixante et dix fille

legitime d. Laurent Gielles et Sengs de wede demeurant à

Dép.t d. la roer et d' Odile Schaps de wede

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersum et

St. antoine le six avril et trente un mars dernier

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de St. antoine ; lu

les extraits de naissance des époux ; lu le chapitre six du titre du mariage, les autres

preliminaires respectueux n'ont pas lieu les parents voisins n'étant présents

le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de

la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Cretien Boerster

Catherine Gielles, l'autre le susnommé Cretien Boerster

En présence de Jean Michel Schmitz demeurant à Klein Kempfen

Dép.t d. la roer profession d. marchand frant âgé de cinquante ans

d. Henri Wabbe demeurant à Weersum

Dép.t d. la roer profession d. Niseraud âgé de quarante ans

d. Jacques Gielles demeurant à Weersum

Dép.t d. la roer profession d. cultivateur âgé de quarante ans

d. Jean Schmitz demeurant à Klein Kempfen

Dép.t d. la roer profession d. marchand frant âgé de trente ans

Après quoi, nous Jean Gaspard Sprenu Maire d. Weersum faisant les

fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en

mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite et que la future a

declaré se savoir iever signé

Michael Schmitz Jouvins Christian Jacobus Sprenu

Sprenu

ACTE DE MARIAGE.

N.° XIV

MAIRIE d. Weersu

ARRONDISSEMENT Communal d. Crevel

Du Treizieme jour du mois de avril an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE d. Philippe Joseph Casidanus
agé de trente ans, né à Sarslibru Dép.t de la Hollande
le vingt un du mois de Juin l'an mil sept cent soixante six profession
de preposi de d'au demeurant à Weersu Dép.t de la raer, fils légitim
d' andri Casidanus veuve demeurant à

Dép.t d. et d' angélique Kalleber
Et de anne Barbe Schluns
agée de vingt cinq ans, née à Weersu Dép.t de la raer
le vingt cinq du mois de novembre l'an mil sept cent quatre vingt six fille
légitime d. Henri Schluns demeurant à Weersu
Dép.t de la raer et d' anne Cathérin Berens veuve

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersu
le six du courant Month An mars dernier
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie sus nommée; lu
les extrait de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage, c'est respec
tueux n'a pas lieu par rapport à la présence du parent envi
lé tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un philips Joseph Casidanus
anne Barbe Schluns, l'autre l' d. philips Joseph Casidanus
En présence de francois Weert demeurant à Weersu
Dép.t de la raer profession de preposi de d'au, âgé de quarant ans
d. Mathurin heur demeurant à Weersu
Dép.t de la raer profession de preposi de d'au, âgé de trent ans
d. Jacques Brockmann demeurant à Weersu
Dép.t de la raer profession de preposi de d'au, âgé de vingt sept ans
d. Cristophe Weert demeurant à Weersu
Dép.t de la raer profession de preposi de d'au, âgé de trente six

Après quoi, nous Jean Gaspard Gieny Maire d. Weersu faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite apres que la future
et se pere ont déclaré se savoir eeser signé

Casidanus / Née Anne Barbara
Weert

J. G. Gieny

ACTE DE MARIAGE.

N.º XVI MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelin

Du *vingt* jour du mois de *Juin* an *sept cent sept* de la République française mil huit cent *sept*

ACTE DE MARIAGE de *Israel Levij*
Agé de *trente quatre* ans, né à *Weerssen* Dép.t d *la roer*
le *vingt* du mois d *mai* l'an mil sept cent *sept cent deux* profession
de *Boucher* demeurant à *Weerssen* Dép.t d *la roer*, fils légitim
de *Manasse Levij* demeurant à *Weerssen*

Dép.t d *la roer* et de *Kruide hez a Weerssen*
Et de *Hanna Moises*
Agée de *trente trois* ans, née à *Amrad* Dép.t d *la roer*
le *premier* du mois d *septembre* l'an mil sept cent *sept cent un* fille
légitime de *Moises Servas* demeurant à *Amrad*
Dép.t d *la roer* et de *Sara Salomon* demeurant à *Amrad*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Crevelin et Weerssen* le *premier* et *huit* du courant mois d *Juin* et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d *nommée ci-dessus*; les extraits de naissance de *l'époux*; le chapitre six du titre du mariage, *l'acte de publication n'apas lieu par rapport à la présence des parents en vie* le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *Israel Levij* la *demoiselle Hanna Moises*, l'autre *le susnommé Israel Levij*

En présence de *Mez David Servas* demeurant à *Weerssen* Dép.t d *la roer* profession d *boucher* âgé de *trente six* ans
d. *Sagarus Mez* demeurant à *Weerssen*
Dép.t d *la roer* profession d *boucher* âgé de *septant* ans
d. *Yaupt Servas* demeurant à *Weerssen*
Dép.t d *la roer* profession d *boucher* âgé de *soixant deux* ans
d. *David Servas* demeurant à *Weerssen*
Dép.t d *la roer* profession d *boucher* âgé de *quatre vingt* ans

Après quoi, nous *Stangiafraiden* Maire d *Weerssen* faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *et que la cérémonie est terminée*

adulau ne
l'aveu en
signé : *Israel Levij* *Mez David*
Hanna Moises *J. Servas*
01 K 8 23 313 *Johann Servas*
Manis Salomon *Levi J. Servas*

ACTE DE MARIAGE.

N.º XVII MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelo

Du Vingtième jour du mois de Juin de l'an mil huit cent dix de la République Française

ACTE DE MARIAGE d' Aaron Marco âgé de vingt neuf ans, né à Weerssen le onzième du mois de Janvier l'an mil sept cent septante sept profession de Coucheur demeurant à Weerssen fils légitime d' Loeij Marco veuve

et de Gertrude Aaron a Weerssen Et de Hanna Salomon demeurant à Weerssen âgée de trente ans, née à Weerssen le quinzème du mois de Juillet l'an mil sept cent septante six fille légitime d' heij Salomon Coucheur demeurant à Weerssen D'pt d' la Noer et d' Tudu la Noer veuve

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à la mairie de Weerssen le huit et quinze du courant mois de Juin et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d' nommée ci dessus; les extraits de naissance de l' époux; le chapitre six du titre du mariage l'acte respectueux a pas lieu par rapport a la présence des parents en vie le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Aaron Marco la demoiselle Hanna Salomon, l'autre le susnommé Aaron Marco

En présence de Marcus Salomon demeurant à Weerssen D'pt d' la Noer profession de Coucheur âgé de quarant ans d' Sazarus heij demeurant à Weerssen D'pt d' la Noer profession de Coucheur âgé de septant neuf ans d' Moises Meyer demeurant à Weerssen D'pt d' la Noer profession de Colporteur âgé de vingt six ans d' Loeij Marcus Weerssen demeurant à Weerssen D'pt d' la Noer profession de Vendeur âgé de trent trois ans

Après quoi, nous Jean Geoproid Specner Maire d' Weerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite que lesdits et les parents ont déclaré ne savoir rien signer

Signature de Loeij Marcus et autres témoins

ACTE DE MARIAGE.

N.° XVIII MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevin

Du vingt-trois jour du mois de Juin an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Mathieu Priester
Agé de trente trois ans, né à Barweiler Dép.t d. Bas-Rhin
le vingt-cinq du mois d' octobre l'an mil sept cent soixante-cinq profession
d. Journelier demeurant à Weerssen Dép.t d. la roer, fils légitime
de frédéric priester décédé demeurant à Barweiler

Et de Maria Catherine Berzou
Agée de trente quatre ans, née à Weerssen Dép.t d. la roer
le huit du mois d' février l'an mil sept cent soixante-deux fille
légitime d. Jacques Berzou Esperant demeurant à Weerssen
Dép.t d. la roer et d. Sibille Luc a Weerssen

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weerssen
le huit et quinze du courant mois d' Juin
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie des Susnommés; lu
les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage subreptivus
à pas lieu par rapport à la présence des parents consentans
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Mathieu Priester
Maria Catherine Berzou d'autre le Susnommé Mathieu Priester

En présence de Jean Mathieu Hons demeurant à Weerssen
Dép.t d. la roer profession d. Cordonnier Agé de trente ans
d. Jacques Ducks demeurant à Klein-Bempin
Dép.t d. la roer profession d. Journelier Agé de trente cinq ans
d. Henri Rams demeurant à Weerssen
Dép.t d. la roer profession d. Cultivateur Agé de quarante ans
d. Jacques Moersch demeurant à Weerssen
Dép.t d. la roer profession d. Cultivateur Agé de soixante ans

Après quoi, nous Jean Gaspar Spreu Maire d. Weerssen faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite à que le futur et leurs
marierant de leur ne l'avant écrit signé

Mathieu Priester
Jacques Berzou
Jacobus Berzou
Jacobus Berzou
J. Spreu

ACTE DE MARIAGE.

N.º XIX MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelo

Du Dixième jour du mois de septembre an mil huit cent six de la République française

ACTE DE MARIAGE de Henri Schluus âgé de cinquante six ans, né à Weerssen, le trentième du mois de septembre l'an mil sept cent cinquante, profession de charpenter, demeurant à Weerssen, fils légitime de Jacques Schluus decédé demeurant à

Et de Marie Cathérine Schluus âgée de trente quatre ans, née à Willich, le septième du mois de mai l'an mil sept cent soixante deux, fille légitime de François Schluus decédé demeurant à et d'Anne Cathérine Brucher decédée

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weerssen le trentième et un août septième de septembre courant et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Weerssen; lu les extraits de naissance de s époux; lu le chapitre six du titre du mariage, les actes respectueux ont passé sans difficulté tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Marie Cathérine Schluus l'autre le susdit Henri Schluus

En présence de Annae Boncomp demeurant à Weerssen, profession de douanière, âgé de vingt cinq ans, de François Weerssen demeurant à Weerssen, profession de douanière, âgé de quarante ans, de Christophel Baill demeurant à Weerssen, profession de douanier, âgé de trent six ans, de Mathurin Henri demeurant à Weerssen, profession de douanier, âgé de trente ans

Après quoi, nous Jean Geopaid Sprem, Maire de Weerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite à que les époux et annuaires Brucher aidaient à savoir écrit et signé

Handwritten signatures and names of the witnesses and the official, including 'Jean Geopaid Sprem' and 'Maire de Weerssen'.

ACTE DE MARIAGE.

N.° XX MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelo

Du *Vingt quatre* jour du mois de *septembre* an *mil huit cent dix* de la République française

ACTE DE MARIAGE de *Conrad Schmitter*
Agé de *cinquante* ans, né à *Weerssen* Dép.t de *la Roer*
le *vingt sixième* du mois de *septembre* l'an mil sept cent *soixant dix* profession
d' *sonneur* demeurant à *Weerssen* Dép.t d' *la Roer*, fils légitime
d' *Etienne Schmitter* *decedé* demeurant à *.....*
Dép.t d' *.....* et d' *Gerard Hautschoppen* *decedé*
Et de *Anne Barbe Crocker*
Agée de *trente cinq* ans, née à *Weerssen* Dép.t de *la Roer*
le *premier* du mois de *Mars* l'an mil sept cent *soixant onze* fille
légitime de *Pierre Crocker* *decedé* demeurant à *.....*
Dép.t d' *.....* et de *Marie Bousch* *decedé*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Weerssen*
le *quatorze* et *vingt un* du courant mois de *septembre*
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *Weerssen*; lu
les extraits de naissance de ces époux; lu le chapitre six du titre du mariage, l'acte respec-
tueux n'apas eu a enfant de naissance de consentement
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un *Conrad Schmitter*
Anne Barbe Crocker, l'autre l. *susdit Conrad Schmitter*

En présence de *Mathieu Stein* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roer* profession d' *passementier* Agé de *soixante ans*
d' *Jean Schloesser* demeurant à *Steinkempen*
Dép.t de *la Roer* profession d' *Cultivateur* Agé de *quarante ans*
d' *Mathias Hoeter* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roer* profession d' *Serrurier* Agé de *trente quatre ans*
de *Jean Henri Holter* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roer* profession d' *passementier* Agé de *vingt deux ans*

Après quoi, nous *Jean Geopold Speenes* Maire de *Weerssen* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *A que les Epoux*
ont déclaré ne savoir écrire

Conrad Schmitter *Mathias Stein* *Math. Holter*
Jean Schloesser
Jean Geopold Speenes

ACTE DE MARIAGE.

N.° XXI MAIRIE de Woerseeu

ARRONDISSEMENT Communal de Creveld

Du Vingt-neuvième jour du mois de Septembre an mil huit cent six de la République française

ACTE DE MARIAGE d'Arnould Bonaux âgé de vingt cinq ans, né à Rumillier le douzième du mois d'octobre l'an mil sept cent quatre-vingt en profession de douanier demeurant à Woerseeu fils légitime d'epierre Bonaux et de Elise pelier a noceur Et de Marie Marguerite Köppen âgée de dix sept ans, née à Woerseeu le vingt sixième du mois de février l'an mil sept cent quatre-vingt neuf fille légitime de Jean Köppen et de Gertrude Jasbanders demeurant à Woerseeu

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Woerseeu le quatorze et quinze du courant mois de septembre et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Woerseeu; lu les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, l'acte des publications et autres pièces par rapport à la présence des parents le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Arnould Bonaux mari Marguerite Köppen l'autre le susdit Arnould Bonaux

En présence de Francois Boie demeurant à Woerseeu Mathurin Henri demeurant à Woerseeu Christophe Boie demeurant à Woerseeu Jacques Brockman demeurant à Woerseeu

Après quoi, nous Jean Joseph Specu Maire de Woerseeu faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite et que l'épouse et les parents ont déclaré ne savoir rien

signé approuvé

ACTE DE MARIAGE.

N.° XXII MAIRIE d. Weersen

ARRONDISSEMENT Communal d. Crevel

Du dix septieme jour du mois de octobre an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Conrad Singen
agé de trente six ans, né à Weersen
le vingt sept du mois d'octobre l'an mil sept cent soixant dix profession
d. fabricant de chaussures demeurant à Weersen
d. Jean Singen decédé demeurant à
Dép.t d. la Roer et d. Marguerite Heinrich à Weersen
Et de Anne Marguerite Schroen
Agée de trente sept ans, née à Weersen
le dix du mois d. septembre l'an mil sept cent soixant neuf fille
legitimé d. Leonard Schroen decédé demeurant à
Dép.t d. la Roer et d. Christine Monteu à Weersen

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersen
de cinq à douze du courant mois d'octobre
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d. Weersen;
les extraits de naissance des époux;
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Conrad Singen
l'autre l. A. Conrad Singen
En présence de Jean Beuchemes demeurant à Weersen
Dép.t d. la Roer profession d. Cabaretier âgé de cinquante ans
d. Pierre Schmitz demeurant à Weersen
Dép.t d. la Roer profession d. Marchal français âgé de quarante ans
d. Henri Becker demeurant à Weersen
Dép.t d. la Roer profession d. parleur âgé de soixant ans
de Jean Wemertmann demeurant à Weersen
Dép.t d. la Roer profession d. cordonnier âgé de cinquante ans

Après quoi, nous Jean Joseph Speer, Maire d. Weersen faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite A que les Epoux et
meus ont déclaré ne s'avan cer en réquie

jean Beuchemes
Pierre Schmitz
Jean Wemertmann
Jean Joseph Speer
J. G. Speer

ACTE DE MARIAGE.

N.° XXIII MAIRIE de Weersen

ARRONDISSEMENT Communal de Creteil

Du vingt-huitième jour du mois de octobre an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Jean Jacques Beno

âgé de vingt cinq ans, né à Weersen Dép. t de la Noer

le deuxième du mois d'août l'an mil sept cent quatre vingt un profession

de passementier demeurant à Weersen Dép. t de la Noer, fils légitime

de Guillaume Beno demeurant à Weersen

Dép. t de la Noer et de Marguerite Sommers à Weersen

Et de Anne Catherine Mochler

âgée de vingt ans, née à Fischelou Dép. t de la Noer

le vingt huit du mois de novembre l'an mil sept cent quatre vingt cinq fille

légitime de Henri Mochler ecclésiastique demeurant à

Dép. t de et d'Agnes Ingmanns à Fischelou

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersen et

Fischelou le vingt sixième en courant mais d'octobre

et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Weersen; lu

les extraits de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage l'acte respectueux

à pas de rapport à la parenté des parents en vie

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de

la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Jean Jacques Beno et l'autre

Anne Catherine Mochler l'indit Jean Jacques Beno

En présence de Martin Kocher demeurant à Weersen

Dép. t de la Noer profession de passementier âgé de vingt cinq ans

de Jean Pierre Aris demeurant à Weersen

Dép. t de la Noer profession de passementier âgé de vingt cinq ans

de Henri Hocter demeurant à Weersen

Dép. t de la Noer profession de passementier âgé de vingt cinq ans

de Jean Henri Huipied demeurant à Weersen

Dép. t de la Noer profession de passementier âgé de vingt cinq ans

Après quoi, nous Jean Joseph Speers Maire de Weersen faisant les

fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en

mariage. Et ont lesdits et témoins, après lecture faite et que Marguerite

Sommers a déclaré ne savoir écrire signé

Johan Jacob Smith Martin Kocher Joseph Antoin Smith

Jacobus Johannes Gubner Wilhelmus Louis

Speers

ACTE DE MARIAGE.

N.° XXIV MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelin

Du vingt troisième jour du mois de octobre an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE de Germain Schaeberger âgé de vingt quatre ans, né à Oberradenbourg Dép.t de la Roer le dixième du mois de mars l'an mil sept cent quatre vingt deux profession de Journalier demeurant à Weerssen Dép.t de la Roer fils légitime de Pierre Schaeberger demeurant à Oberradenbourg Dép.t de la Roer et de Sibille Van Eren a idem

Et de Marie Cristine Driessen âgée de vingt huit ans, née à Schiefbalden Dép.t de la Roer le deuxième du mois de septembre l'an mil sept cent soixante dix huit fille légitime de Jean Driessen demeurant à Schiefbalden et de Marie Germaine Strucker Schiefbalden

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à la mairie de Weerssen le deux et dix neuf du courant mois d'octobre et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie dénommée ci dessus; les extraits de naissance des époux; le chapitre six du titre du mariage, s'entendant n'aya lieu par rapport à la présence des parents vivans le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Germain Schaeberger et Marie Cristine Driessen, l'autre sur le nom de Germain Schaeberger

En présence de Henri Nolter demeurant à Weerssen Dép.t de la Roer profession de passementier âgé de vingt cinq ans de Jean Pierre Nuber demeurant à Weerssen Dép.t de la Roer profession de passementier âgé de vingt cinq ans de Germain Metzger demeurant à Weerssen Dép.t de la Roer profession de Journalier âgé de vingt cinq ans de Justine Schwiirges demeurant à Weerssen Dép.t de la Roer profession de Boulangier âgé de trente ans

Après quoi, nous Jean Joseph Giers Maire de Weerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux son unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite presque les époux et leurs parents ont déclaré ne savoir de vaine lionie

Justine Schwiirges Justine Zottel Jean Joseph Giers Germain Metzger

Maire

J. Giers

ACTE DE MARIAGE.

N.° XXVI MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelin

Du Cinquieme jour du mois de novembre an mil huit cent

ACTE DE MARIAGE de Jean Joseph Verlij age de trente et un ans, ne a Dep.t d le du mois d l'an mil sept cent profession d'ouvrier demeurant a Weerssen Dep.t d la Roer fils legitime de Joseph Verlij Decede demeurant a

Et de Anne Megliede Schluinker demeurant a Weerssen agee de vingt deux ans, nee a Weerssen Dep.t d la Roer le vingtieme du mois de Juillet l'an mil sept cent quatre vingt quatre fille legitime de Henri Schluinker demeurant a Weerssen Dep.t d la Roer et d'Anne Catharine Gosten Decede

Les actes preliminaires sont extraits des registres de publications faites a la mairie de Weerssen le vingt six octobre dernier et le deux du mois courant et affichees aux termes de la loi a la porte principale de la mairie denommee ci dessus ; lu les extraits de naissance des epoux ; lu le chapitre six du titre du mariage et autres prescriptions n'apas lieu par rapport a l'expression des pere et mere en vie le tout en forme ; de tous lesquels actes il a ete donne lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits epoux presens ont declare prendre en mariage l'un Jean Joseph Verlij l'autre Anne Megliede Schluinker

En presence de Francois Hue demeurant a Weerssen Dep.t d la Roer profession d'ouvrier age de quarante ans d'Arnaud Benaux demeurant a Weerssen Dep.t d la Roer profession d'ouvrier age de vingt cinq ans de Christophe Nae demeurant a Weerssen Dep.t d la Roer profession d'ouvrier age de trente cinq ans de Jacques Brockmann demeurant a Weerssen Dep.t d la Roer profession d'ouvrier age de vingt huit ans

Après quoi, nous Jean Joseph Speens Maire de Weerssen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite et que l'épouse et le père et mère ont déclaré ne savoir rien signé

Handwritten signatures and names including 'Jean Joseph Speens', 'Anne Megliede Schluinker', and 'Jean Joseph Verlij'.



ACTE DE MARIAGE.



N.° XXVII MAIRIE de Woerseu

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelt

Du ~~deuxième~~ jour du mois de novembre an ~~de la République Française~~ mil huit cent ~~vingt~~

ACTE DE MARIAGE de Martin Roekens

âgé de vingt cinq ans, né à Woerseu Dép.t d. la Boer
le ~~troisième~~ du mois de ~~septembre~~ l'an mil sept cent ~~quatre~~ ~~vingt~~ profession
d'apaisement demeurant à Woerseu Dép.t d. la Boer, fils légitime
de Jacques Roekens demeurant à Schiebalin
Dép.t d. la Boer et d' Eve Schapers deude

Et de Anne Catharine Erieseu épouse de Woerseu
âgée de vingt trois ans, née à Woerseu Dép.t d. la Boer
le ~~vingt~~ ~~un~~ du mois de ~~août~~ l'an mil sept cent ~~quatre~~ ~~vingt~~ ~~trois~~ fille
légitime de Jean Erieseu demeurant à Woerseu
Dép.t d. la Boer et d' Anne Catharine Hissels à Woerseu

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à la Mairie de
Woerseu le ~~vingt six~~ ~~octobre~~ ~~dernier~~ et le ~~deux~~ ~~en~~ ~~mois~~ ~~courant~~
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de ~~nommée~~ ~~de~~ ~~Woerseu~~ ; lu
les extraits de naissance de ~~s~~ époux ; lu le chapitre six du titre du mariage ~~et~~ ~~transcrit~~ ~~aux~~
~~pas~~ ~~leur~~ ~~par~~ ~~rapport~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~présence~~ ~~des~~ ~~parents~~ ~~et~~ ~~mer~~ ~~en~~ ~~vie~~
le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un ~~martin~~ ~~Roekens~~ ~~et~~ ~~l'autre~~
~~anne~~ ~~Catharine~~ ~~Erieseu~~ l'autre le ~~surnommé~~ ~~martin~~ ~~Roekens~~

En présence de ~~Matthias~~ ~~Bodewig~~ demeurant à ~~Woerseu~~
Dép.t d. ~~la~~ ~~Boer~~ profession d'apaisement âgé de ~~deux~~ ~~ans~~
de ~~Jean~~ ~~Jacques~~ ~~Bené~~ demeurant à ~~Woerseu~~
Dép.t d. ~~la~~ ~~Boer~~ profession d'apaisement âgé de ~~vingt~~ ~~six~~ ~~ans~~
de ~~Jean~~ ~~Pierre~~ ~~Roekens~~ demeurant à ~~Woerseu~~
Dép.t d. ~~la~~ ~~Boer~~ profession d. ~~Tournaier~~ âgé de ~~cinquante~~ ~~ans~~
de ~~Jean~~ ~~Pierre~~ ~~Roekens~~ demeurant à ~~Woerseu~~
Dép.t d. ~~la~~ ~~Boer~~ profession d'apaisement âgé de ~~deux~~ ~~ans~~

Après quoi, nous ~~Jean~~ ~~Georges~~ ~~Frédéric~~ Maire d. ~~Woerseu~~ faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite ~~que~~ ~~l'époux~~ ~~et~~ ~~les~~ ~~parents~~
~~et~~ ~~mer~~ ~~ont~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~ne~~ ~~savoir~~ ~~ce~~ ~~qu'ils~~ ~~ont~~ ~~signé~~ :

~~Matthias~~ ~~Bodewig~~ ~~Johan~~ ~~Smith~~ ~~Jos.~~ ~~Pet.~~ ~~Roekens~~
~~Jos.~~ ~~Frédéric~~ ~~Roekens~~

J. Gevers

ACTE DE MARIAGE.

N.° XXVIII MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevel

Du *Neuvième* jour du mois de *novembre* an *mil huit cent dix* de la République française

ACTE DE MARIAGE de *Conrad Dotten*
Agé de *vingt six* ans, né à *Weerssen* Dép.t de *la Roër*
le *sixième* du mois de *décembre* l'an mil sept cent *soixante dix* profession
de *passementier* demeurant à *Weerssen* Dép.t de *la Roër*, fils légitime
de *Christien Dotten* décédé, demeurant à *.....*

Dép.t d *.....* et de *marquise hoeren* à *Weerssen*
Et de *anne Catherine Totsaint*
Agée de *vingt quatre* ans, née à *Klein Kempen* Dép.t de *la Roër*
le *dix huit* du mois d' *août* l'an mil sept cent *quatre vingt un* fille
légitime de *henri Totsaint* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roër* et de *marie hamecher* à *Klein Kempen*

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à *Weerssen*
le *vingt six* octobre dernier et le *deuxième* mois courant
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de *.....*; lu
l'extract de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage, l'acte respectueux
n'a pas lieu par rapport à la présence des parents vivans
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présens ont déclaré prendre en mariage l'un *Conrad Dotten* l'autre *anne Catherine Totsaint*

En présence de *Jean André Dommest* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roër* profession d' *Cordonnier* âgé de *vingt six* ans
de *Jean Pierre hoeren* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roër* profession d' *passementier* âgé de *vingt quatre*
de *Laurent Ben* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roër* profession d' *tisserand* âgé de *cinquante* ans
de *Jean Pierre Steun* demeurant à *Weerssen*
Dép.t de *la Roër* profession d' *passementier* âgé de *quarante* ans

Après quoi, nous *Jean Geespijn* Maire de *Weerssen* faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite *A qui les époux A les*
perc et mere ont déclaré ne savoir rien

Johann Peter Hoeren *Johann Peter*
Johann Peter Hoeren *Johann Peter*

J. Geespijn

ACTE DE MARIAGE.

N.º XXIX MAIRIE de Weersen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelé

De quinzième jour du mois de novembre an mil huit cent dix-neuf

ACTE DE MARIAGE de Jean Gerard Schwengers dit Brück âgé de trente-neuf ans, né à Weersen Dép. t de la Bôer le quinzième du mois de février l'an mil sept cent soixante-sept profession de Cultivateur demeurant à Weersen Dép. t de la Bôer, fils légitime de Jean Pierre Brück demeurant à

et d'Éve Brück de Weersen et de Anne Gertrude Krausen demeurant à Weersen âgée de vingt-deux ans, née à Weersen Dép. t de la Bôer le dixième du mois d'avril l'an mil sept cent quarante-quatre fille légitime de Jean Pierre Krausen demeurant à Weersen Dép. t de la Bôer et d'Anne Catherine Fischer à Weersen

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weersen le vingt-six octobre dernier et le deux novembre courant et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Weersen; lu les extraits de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage de l'acte de mariage n'a pas lieu par rapport à la présence des parents en l'acte le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Jean Brück, l'autre Anne Gertrude Krausen

En présence de Pierre Krausen demeurant à Weersen Dép. t de la Bôer profession de cultivateur âgé de cinquante ans de Pierre Linnen demeurant à Weersen Dép. t de la Bôer profession de cultivateur âgé de trente ans de Jacques Schwengers demeurant à Weersen Dép. t de la Bôer profession de cultivateur âgé de trente ans de Jean Compes demeurant à Weersen Dép. t de la Bôer profession de rentier âgé de trente ans

Après quoi, nous Jean Geoffroi Sprenes Maire de Weersen faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite

par Peter Krausen, Jean Brück, Anne Gertrude Krausen, Jacques Schwengers, Jean Compes, Pierre Linnen, Pierre Krausen

ACTE DE MARIAGE.

N.°XXV MAIRIE de Weerssen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelo

Du vingt sixième jour du mois de novembre an mil huit cent (18) de la République française

ACTE DE MARIAGE de Ferdinand Hoeckels
agé de vingt deux ans, né à Schiesbahu Dép.t d. la Baer
le du mois d l'an mil sept cent profession
d. cultivateur demeurant à Weerssen Dép.t d. la Baer, fils legitime
d. Hanspiere Hoeckels décédé démourant à

Dép.t d. et d. Marie Catherine millers Weerssen
Et de anne Sibille Beckers démourant à Weerssen
agée de vingt trois ans, née à Weerssen Dép.t d. la Baer
le quatrième du mois d Juillet l'an mil sept cent quatre vingt trois fille
legitime de Pierre Beckers décédé démourant à
Dép.t d. et d. Marie Boos décédé

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Weerssen le
vingt sixième, du vingt sixième jour du mois de novembre
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie d'en ce lieu; lu
les extraits de naissance de l'époux; lu le chapitre six du titre du mariage, l'acte de publication
après un rapport de présence de la mon de ce
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Ferdinand Hoeckels
anne Sibille Beckers l'autre le Mus nommé Ferdinand Hoeckels

En présence de ouis Injman demeurant à Weerssen
Dép.t d. la Baer profession d. cultivateur âgé de quarante ans
d. Jean Pierre Sassenfeld demeurant à Weerssen
Dép.t d. la Baer profession d. cultivateur âgé de vingt ans
d. Germain Pappu demeurant à Weerssen
Dép.t d. la Baer profession d. dessinateur âgé de quarante ans
d. Pierre décédé demeurant à Schiesbahu
Dép.t d. la Baer profession d. cultivateur âgé de soixante ans

Après quoi, nous Jean Joseph Speers Maire d. Weerssen - faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux témoins, après lecture faite à quels des époux et
des témoins ont declaré de savoir ce qu'ils ont signé

Joh Peter Sassenfeld procurateur
Ludovicus Injman autre procurateur

J. Speers

ACTE DE MARIAGE.

N.º XXXI MAIRIE de Neersen

ARRONDISSEMENT Communal de Crevelin

Du vingt-neuf jour du mois de Decembre an de la République Française mil huit cent 18

ACTE DE MARIAGE d'Adam Schürs

âgé de trente sept ans, né à Wankum Dép. t de la Roer
le quatorze du mois de Juillet l'an mil sept cent soixante-dix profession
de journalier demeurant à Neersen Dép. t d la Roer, fils légitime
de Jean Schürs demeurant à Neersen

et de Marie Willekes veuve
Et de Anne Marguerite Kaysers d'ancien mari de Neersen
âgée de vingt-deux ans, née à Grefrath Dép. t d idem
le dix-neuf du mois d' Avril l'an mil sept cent quatre-vingt-deux fille
légitime de Engelbert Kaysers veuve demeurant à Neersen
Dép. t d idem et de Christine Kather à Grefrath

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Neersen
le vingt et un et vingt-huit Decembre, année courante
et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Neersen; lu
Les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage. L'acte respectueux
ne a pas lieu par rapport à la présence de la mère consentant
le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de
la loi; contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Adam Schürs
Anne Marguerite Kaysers, l'autre le sus-nommé Adam Schürs

En présence de Pierre Kaysers demeurant à Neersen
Dép. t d idem profession de caronnier âgé de soixante ans
de Jean Kaysers demeurant à Neersen
Dép. t d idem profession de cultivateur âgé de trente ans
de Henri Kaysers demeurant à Neersen
Dép. t d idem profession de tailleur âgé de quarante ans
de Jean Pierre Kaysers demeurant à Klein Kempfen
Dép. t d idem profession de journalier âgé de quarante ans

Après quoi, nous Jean Geofrail Spenes Maire de Neersen faisant les
fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux sont unis en
mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite. qu'ils s'obligent par serment

Adam Schürs Johannes Kaysers
Johannes Kaysers, Johannes Kaysers Leopoldus

J. Geofrail Spenes

ACTE DE MARIAGE.

N.º 32 MAIRIE de Neersen

ARRONDISSEMENT Communal de Trevelde

Du vingt-unième jour du mois de décembre an mil huit cent dix de la République française

ACTE DE MARIAGE d'ANTOINE GRAND PETERS
Âgé de vingt ans, né à Neersen
le ... du mois d ... l'an mil sept cent ... profession de ... demeurant à Neersen

Et de Marie Sibille Drachen
Âgée de vingt ans, née à Neersen
le ... du mois d ... l'an mil sept cent ... fille légitime de Jean Drachen demeurant à ... et de Jeanne Nobes

Les actes préliminaires sont extraits des registres de publications faites à Neersen les deux Dimanches derniers et affichés aux termes de la loi à la porte principale de la mairie de Neersen; les extraits de naissance des époux; lu le chapitre six du titre du mariage,

le tout en forme; de tous lesquels actes il a été donné lecture, par moi Officier public, aux termes de la loi, contre lequel mariage il n'y a eu d'opposition.

Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage l'un Antoine Grand Peters, l'autre Marie Sibille Drachen

En présence de Jacques Haucy demeurant à Neersen
Dép. t d it profession d'arpenteur âgé de trente ans
de Jean Pierre Beck demeurant à Neersen
Dép. t d it profession d'it âgé de trente ans
de Bernard Falder demeurant à Neersen
Dép. t d it profession d'arpenteur âgé de trente ans
de Jean Pierre Scherger demeurant à Neersen
Dép. t d it profession d'charpentier âgé de trente ans

Après quoi, nous Maire d ... faisant les fonctions d'Officier public de l'état civil, avons prononcé qu'au nom de la loi, lesdits époux son unis en mariage. Et ont lesdits époux et témoins, après lecture faite à quel époux et témoins

Handwritten signatures and names in cursive script, including names like Joseph, Jean, and others.

Handwritten signature at the bottom right of the page.

Vertical handwritten notes on the left margin, possibly indicating the date or location of the document.

Table alphabétique des
parisons et Registres

| | | |
|----|-------------------------|--------------------------|
| 23 | Bend' J. G. J. Jacq | 23 8 ^{bre} |
| 1 | Bonsels J. G. J. Math | 21 Février |
| 24 | Caillans Phil: Jos | 13 Avril |
| 28 | Dotter Louis | 9 9 ^{bre} |
| 11 | Clair J. G. J. Vincent | 16 Fev ^r |
| 6 | Franken Jean Henri | 8 ^{bre} Janvier |
| 7 | Gather Pierre Guillaume | 8 Janvier |
| 21 | Hartges Jean Math | 11 12 ^{bre} |
| 30 | Haeckels Ferdinand | 26 9 ^{bre} |
| 13 | Haerster Christian | 13 April |
| 9 | Hammen Jean Gerard | 4 Fev ^r |
| 27 | Hacken Martin | 9 9 ^{bre} |
| 16 | Levy Israel | 16 Juin |
| 22 | Lingen Conrad | 17 9 ^{bre} |
| 17 | Maro Aaron | 20 Juin |
| 15 | Mammen Pierre Jean | 29 mai |
| 32 | Peters Anton Gerard | 31 7 ^{bre} |
| 18 | Priester Mathieu | 20 Juin |
| 21 | Renoupe Arnold | 29 7 ^{bre} |
| 19 | Schluns Heinrich | 10 11 ^{bre} |
| 24 | Schleibinger Hermann | 23 8 ^{bre} |
| 12 | Schmitz Pet. Joseph | 13 Avril |
| 4 | Schmitz Jean Guillaume | 11 2 ^{bre} |
| 20 | Schmitter Conrad | 24 11 ^{bre} |
| 3 | Schroers Jean | 11 Janvier |
| 31 | Schroers Adam | 31 11 ^{bre} |

| | | |
|----|-----------------------|---------|
| 29 | Schuneyers Gerard | 1896 |
| 10 | Blondie Pet: Heinrich | 1890 |
| 21 | Heger Jean | 29 46 |
| 7 | Schumacheres J: Pet | 8 Jano: |
| 5 | Urschelen Jean Pierre | 21 8 |
| 26 | Lerly Jean Joseph | 59 6 |

L. Maire
 J. G. Speeres

18 46
28 46
29 46
d. iano
21 46
- 5 9 46